

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de Solgne

Séance du lundi dix mars deux mil vingt-cinq à 20 heures 00.

Convocation adressée et affichée le 06 mars 2025.

Président de séance : Monsieur Jean STAMM, le Maire.

Secrétaires de séance : Mesdames Laurence OVIS et Carla FERREIRA.

Membres présents : 11

Mmes/M. Céline BANNWARTH, Jean-Claude BROUANT, David CELESTINI, Emilie FABRE, Aurélie FENOT, Jean-François FICARRA, Déborah FUSARI, Jean STAMM, Mariline THIEBAUT, Edwige TUAKLI, Francine WALZER.

Membres excusés : 04

M. Xavier FENOT (procuration à Jean-Claude BROUANT), Patrick GRYSAN (procuration à Mariline THIEBAUT), Philippe OCHEM et François SIEGEL (procuration à Emilie FABRE).

Quorum : 11 conseillers présents sur 15 en exercice. Le quorum est atteint.

Assistaient également à la réunion :

M. Thomas ELMERICH, chef de projets développement EnR chez ENOVOS.
M. Dave ABDALLAH, chef de projets développement EnR chez ENOVOS.

Séance publique ordinaire tenue dans la salle du conseil, en mairie.

Emilie FABRE, 1^{ère} adjointe, informe l'assemblée que dans le cadre de la protection des données personnelles, la séance est enregistrée.

ORDRE DU JOUR

1. Projet Agri Photovoltaïque aux lieux-dits « Béni-bois » et « Les Grands Buissons »
2. Proposition de location de local à Familles Rurales
3. Proposition d'achat d'atelier
4. Jumelage – rencontre Astaffort/Sauveterre Saint Denis
5. Centre d'exploitation – autorisation de travaux de réhabilitation – demandes de subvention auprès de l'Etat, de la Région et du Département
6. Chauffage mairie et Centre d'Exploitation – autorisation de travaux – demande de Subvention auprès de la Région dispositif « Coup de Pouce Rural »
7. Travaux d'éclairage sortie arrière de l'ECL et sortie dentiste – demande de subvention
8. Travaux d'aménagement de trottoirs rue des Vergers – demande de subvention auprès du Département
9. Mise à jour des modalités de participation pour la protection sociale complémentaire
10. Informations du Maire

Intervention de Monsieur Thomas ELMERICH :

M. ELMERICH, chef de projets développement EnR de la société ENOVOS France, rappelle qu'à l'occasion de la séance plénière de septembre dernier, il est venu présenter le projet de développement d'une centrale agrivoltaïque au sol sur le territoire de la commune.

La zone d'implantation du projet est toujours identique, concernée par plusieurs parcelles de plusieurs propriétaires terriens et l'objectif est d'y associer un exploitant agricole, M NEVEU, éleveur ovin, qui était présent également.

Le projet étant soumis à Permis de Construire, M ELMERICH a rencontré en amont les différents services publics concernés pour lesquels le projet a été plutôt bien reçu avec des prescriptions.

M. ELMERICH présente l'étude paysagère qui a été réalisée notamment en terme d'éblouissement, y compris sur la ligne LVG.

Calendrier prévisionnel du projet en cas de faisabilité :

✓ Avis du CM sur le projet avec, en cas d'avis favorable, autorisation au maire de signer les documents afférant à la réalisation du projet.

✓ Réunion de concertation publique

✓ Dépôt du Permis de Construire - 1^{er} semestre 2025

✓ Phase d'instruction

✓ Appel d'Offre

✓ Début de construction – fin 2026

✓ Mise en service – fin 2027

Le projet présenté sera diffusé auprès des membres du Conseil Municipal.

Mme THIEBAUT demande quelles parts de l'IFER sont reversées à la Commune et à l'EPCI.

M. ELMERICH répond que la commune perçoit 20 % (EPCI 50%, département 30 %)

Mme THIEBAUT demande où en est l'avancement pour le rapprochement du point de livraison, afin d'éviter d'aller jusque Pournoy-la-Grasse. Des études sont en cours avec RESEDA afin de se raccorder sur des lignes existantes.

Suite à la demande de M. le Maire, M. ELMERICH informe que la loi prévoit un bail de 40 ans maximum. Le plan se fera sur 30 ans avec option +10 ans ; l'entreprise a obligation de démonter la centrale au bout de 40 ans.

Les baux établis entre les 3 parties seront en division par volume :

ENOVOS prendra location du volume du haut de la parcelle, en hauteur avec des servitudes pour les poteaux, avec un bail emphytéotique ;

L'exploitant agricole aura un bail fermier pour le volume du bas.

L'entreprise ENOVOS par convention avec la commune :

- occupera les chemins ruraux et voies communales, en commençant par les renforcer et les entretiendra ;

- aura la charge d'entretien et de maintien des arbres sur la parcelle communale S26/0164 ;

- bénéficiera d'un bail emphytéotique permettant l'installation d'un poste de livraison et le passage souterrain des câbles Haute Tension sur la parcelle communale S33/0004.

Mme TUAKLI soulève un point d'attention sur le passage des poids lourds au centre du village qui devront éviter les heures de rentrée et sortie d'école.

La centrale sera assurée par la Société, celle-ci sera clôturée ; l'exploitant sera également assuré.

A la fin de son intervention, M. ELMERICH remercie l'assemblée pour la possibilité qui lui a été faite de présenter le projet.

Monsieur le Maire ouvre l'ordre du jour.

Lecture et approbation du Procès-Verbal de la séance du 19/12/2024.

Le Procès-Verbal de la séance du 19 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

--/2025 – Projet Agri Photovoltaïque aux lieux-dits « Béni-bois » et « Les Grands Buissons »

Mme THIEBAUT demande si la partie à droite du projet, d'environ 3Ha/21Ha peut être retiré du projet afin de réduire la pollution visuelle ; M le Maire répond qu'il aurait fallu demander à M ELMERICH, cela pourrait empêcher de faire le projet car il y aurait un impact économique. La société propose la plantation d'un verger sur le bas afin de minimiser la visibilité.

Mme THIEBAUT aurait aimé avoir les documents et plans avant la réunion, on n'engage pas la commune sur un projet de 30 ans sans être correctement informé.

Après une demande générale, le point est reporté et fera l'objet d'une délibération du Conseil Municipal lors de sa séance du 24 mars prochain ; les documents seront transmis aux membres du conseil qui pourront donner leur avis sur le projet et dans le cas d'un avis favorable, autoriser Monsieur le maire à signer les documents s'y afférent, à savoir :

- Promesse de bail emphytéotique avec constitution de servitude ;
- Convention d'occupation des chemins ruraux et voies communales ;
- Convention pour l'entretien et le maintien des arbres sur une parcelle communale.

--/2025 – Proposition de location de local à Familles Rurales.

Monsieur Hervé LATRICHE, Directeur de l'association Familles Rurales et Madame Karine MARTIN, chargée de missions Pôle numérique et Tiers-lieu, n'ayant pu se libérer ce jour, le point est reporté et le projet Tiers-Lieu qu'ils souhaitent développer sur la commune, fera l'objet d'une présentation lors la séance du 24 mars prochain.

--/2025 – Proposition d'achat d'atelier

Le Maire rappelle que le CM avait proposer la démolition de l'atelier et obtenir une place libre ; après avoir reçu un devis de 23 000 € pour la démolition de l'ensemble, la question s'est posée de vendre le bâtiment en l'état. A ce jour, 2 personnes sont intéressées par cet achat, avec un projet immobilier et/ou commercial. Le bâtiment et son annexe représentent une surface d'environ 300m². Le Maire propose de demander à chaque candidat une offre de prix, les élus aimeraient connaître les projets de chacun. Le point est reporté et fera l'objet d'une délibération du Conseil Municipal lors de sa séance du 24 mars prochain après réception des offres et projet des demandeurs.

/2025 – Jumelage – rencontre Astaffort/Sauveterre Saint Denis.

Le Maire demande aux élus s'ils souhaitent organiser la réception des Gascons avant la fin du mandat ; après concertation, le Maire va prendre contact avec la municipalité et fixer la date de rencontre à la Pentecôte ou lors de la fête patronale de septembre. Le point est reporté à la prochaine séance.

01/2025 – Centre d'exploitation – autorisation de travaux de réhabilitation – demande de subvention auprès de l'Etat. (7.5)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rénovation de la mise en conformité et réhabilitation du Centre d'exploitation que la commune a acquis en 2024.

Il sollicite l'accord du Conseil Municipal pour la réhabilitation des locaux et pour demander une aide financière auprès de l'Etat.

Le montant total des travaux estimé s'élève à 85 411.29 € HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Financiers	Taux	Montant HT
ETAT - Subvention DETR	40 %	34 164,52 €
Fonds propres	60 %	51 246,77 €
Total	100 %	85 411,29 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à engager les travaux de mise en conformité et de réhabilitation du Centre d'exploitation pour un montant estimé à 85 411.29 € HT,

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat à hauteur de 40 % dans le Cadre du dispositif « DETR » selon le plan de financement ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

02/2025 – Centre d'exploitation – autorisation de travaux de réhabilitation – demande de subvention auprès de la Région. (7.5)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rénovation de la mise en conformité et réhabilitation du Centre d'exploitation que la commune a acquis en 2024.

Il sollicite l'accord du Conseil Municipal pour la réhabilitation des locaux et pour demander une aide financière auprès de la Région.

Le montant total des travaux estimé s'élève à 40 020.00 € HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Financiers	Taux	Montant HT
REGION – Coup de Pouce Rural (30 % pour max 40000€ HT)	30 %	12 000,00 €
Fonds propres	70 %	28 020,00 €
Total	100 %	40 020,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à engager les travaux de mise en conformité et de réhabilitation du Centre d'exploitation pour un montant estimé à 40 020.00 € HT,

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région à hauteur de 30% dans le cadre du dispositif « Coup de Pouce Rural » selon le plan de financement ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

03/2025 – Chauffage Mairie et Centre d'exploitation – Autorisation de travaux - Demande de subvention auprès de la Région dispositif « Coup de Pouce rural ». (7.5)

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour demander une aide financière à la Région dans le cadre du dispositif « Coup de Pouce Rural » pour le remplacement du chauffage gaz de la Mairie par une pompe à chaleur AIR/AIR et le remplacement des deux chaudières au fioul du Centre d'Exploitation par pompe à chaleur AIR/AIR pour un montant total estimé de 19 803,37 € HT.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Financiers	Taux	Montant HT
REGION – Coup de Pouce (30 % pour max 40000€ HT)	30 %	5 941,01 €
Fonds propres	70 %	13 862,36 €
Total	100 %	19 803,37 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à engager les travaux pour le remplacement du chauffage gaz de la Mairie par une pompe à chaleur AIR/AIR et le remplacement des deux chaudières au fioul du Centre d'Exploitation par pompe à chaleur AIR/AIR pour un montant total estimé de 19 803,37 € HT.

AUTORISE le Maire à solliciter la Région à hauteur de 30% dans le cadre de la subvention «Coup de Pouce » selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

04/2025 – Travaux d'éclairage sortie arrière de l'ECL et sortie cabinet dentaire – demande de subvention auprès du Département. (7.5)

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour demander une aide financière au département pour les travaux d'éclairage extérieur sur la sortie arrière du parking de l'ECL et du Cabinet dentaire pour un montant total de 11 900,00 € HT.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Financiers	Taux	Montant HT
Département	30 %	3 570,00 €
Fonds propres	70 %	8 330,00 €
Total	100 %	11 900,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à engager les travaux d'éclairage extérieur sur la sortie arrière du parking de l'ECL et du Cabinet dentaire pour un montant total de 11 900,00 € HT.

AUTORISE le Maire à solliciter le Département à hauteur de 30% selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

05/2025 – Travaux d'aménagement de trottoirs – demande de subvention auprès du Département. (7.5)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire des travaux de voirie dans la rue des Mirabelliers et annonce une estimation de 35000,00 €.

Il sollicite l'accord du Conseil Municipal pour faire une demande de subvention auprès du Département.

Le montant total des travaux estimé s'élève à 34 996,00 € HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Financeurs	Taux	Montant HT
Département Moselle Ambition Moselle 2020-2025	50 %	17 498,00 €
Fonds propres	50 %	17 498,00 €
Total	100 %	34 996,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Département à hauteur de 50% dans le cadre du dispositif « Ambition Moselle 2020-2025 » selon le plan de financement ci-dessus, **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

06/2025 – Modalités de mise à jour de la participation pour la protection sociale complémentaire par labellisation. (4.5)

Selon les dispositions de l'article L. 827-1 du Code Général de la Fonction Publique, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent.

La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiée dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence.

L'adhésion à une protection sociale complémentaire est **facultative** pour les agents.

La participation accordée à l'agent par l'employeur public peut être modulée par la collectivité selon le revenu ou la composition familiale de l'agent, dans un but d'intérêt social (art. 23 et 24 du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011).

Le dispositif réglementaire prévoit deux possibilités, exclusives l'une de l'autre, pour les collectivités qui souhaitent participer aux contrats de leurs agents :

- la participation sur tous les contrats qui sont labellisés par des organismes agréés : **procédure de labellisation**,
- la participation à un contrat négocié auprès des opérateurs (mutuelles, instituts de prévoyance ou assureurs) via une **convention de participation** souscrite après mise en concurrence et signée pour une durée de six ans.

Quelle que soit la formule choisie, les contrats et règlements devront, pour être éligibles à la participation des collectivités, respecter certains principes de solidarité décrits dans le décret.

Cette participation ne peut être égale à zéro ni dépasser le montant total de la cotisation et doit être définie dans le cadre du dialogue social et après avis du Comité Social Territorial.

Elle deviendra obligatoire pour le risque prévoyance à effet du 1er janvier 2025 selon un minimum de 7€ brut mensuel, et pour le risque santé à effet du 1er janvier 2026 selon un minimum de 15€ brut mensuel. Ces montants pourraient être revus selon la clause de revoyure prévue à l'article 8 du décret n°2022-581 et les conclusions issues de l'accord de méthode du 12 juillet 2022 relatif à la conduite des négociations relatives à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale.

Le Maire propose à l'Assemblée :

VU le Code Général de la Fonction Publique ; notamment les articles L827-1 à L827-12

VU le Code des Assurances ;

VU l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement.

VU la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU l'exposé du Maire ;

Vu la délibération 12/2024 en date du 01 mars 2024 fixant la participation à la protection sociale complémentaire des agents à 12 € au prorata du temps de travail ;

Considérant l'avis du comité social territorial en date du 8 janvier 2025 ;

ARTICLE 1 : de participer à la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité en participant aux cotisations des contrats labellisés souscrits par les agents.

- Pour le risque prévoyance

ARTICLE 2 : de fixer le niveau de participation à 12 euros brut par mois.

Les montants sont fixés pour chaque emploi en équivalent temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter les modalités ainsi proposées.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Informations :

✓ **Consommation électrique**

Le Maire a fait le bilan de la consommation de l'Eclairage Public :

En 2022 : 75 000 kW

2023 : 30 000 kW pour 7 300 €

2024 : 36 000 kW pour 11 000 €

Il propose de procéder à la baisse d'intensité de l'éclairage sur une partie de la nuit, plutôt que l'extinction totale qui endommage les ampoules.

Le passage total en LED fera économiser la facture d'entretien auprès de l'UEM, car les ampoules LED sont garanties et ne nécessitent pas d'entretien.

Les élus acceptent la baisse d'intensité de 23h à 5h du matin.

Il présente ensuite le bilan des consommations de bâtiments. Certains travaux vont être effectués afin de diminuer la consommation ; le chauffage de l'Espace Culture et Loisirs est compliqué à régler, la société Dalkia va se mettre en rapport avec M CELESTINI afin de pouvoir paramétrer le chauffage à distance grâce à la connexion internet.

✓ **Divers**

🚧 Mme THIEBAUT, au nom du CCLI, rappelle une demande par courrier de la Présidente sollicitant la remise en état du dojo, les murs revêtus des anciens tapis de paille sont défectueux ; les membres de la commission travaux ne sont pas informés. Il est demandé à Mme THIEBAUT de présenter un devis.

🚩 Mme THIEBAUT, au nom de plusieurs associations, réclame une réunion des associations afin de refaire le planning en commun des activités et des manifestations ; cette année certaines manifestations ont été rapprochées, ce qui peut poser des problèmes de participation ; Mme FABRE propose qu'une réunion de la commission des fêtes soit organisée à la rentrée de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h53.

01/2025 – Centre d'exploitation – autorisation de travaux de réhabilitation – Demande de subvention auprès de l'Etat. (7.5)

02/2025 – Centre d'exploitation – autorisation de travaux de réhabilitation – Demande de subvention auprès de la Région. (7.5)

03/2025 – Chauffage Mairie et Centre d'exploitation – Autorisation de travaux - Demande de subvention auprès de la Région dispositif « Coup de Pouce rural ». (7.5)

04/2025 – Travaux d'éclairage sortie arrière de l'ECL et sortie cabinet dentaire – Demande de subvention auprès du Département. (7.5)

05/2025 – Travaux d'aménagement de trottoirs – Autorisation de travaux de réhabilitation - Demande de subvention auprès du Département. (7.5)

06/2025 – Modalités de mise à jour de la participation pour la protection sociale complémentaire par labellisation. (4.5)

Le Procès-Verbal est approuvé en date du 22 avril 2025 à l'unanimité des membres présents et représentés.

Les secrétaires,

Laurence OVIS

Carla FERREIRA

Le Maire,

Jean STAMM